



Saisie sur pension militaire???

Par **alicia**, le **06/06/2011** à **22:50**

Bonjour,rnBonjour, rnMon ex mari doit donner par décision de justice une pension alimentaire de 400 euro par mois. Cela fait deux mois qu'il ne me verse pas la pension en totalité soit 200 euro par mois. Que dois-je faire? A noter que mon ex mari a une pension militaire (retraite) et pas d'autres revenus. Est-ce que l'huissier peut saisir le reste de la pension alimentaire sur sa pension militaire rnMerci de me répondre? Cordialement. ?

Par **mimi493**, le **07/06/2011** à **01:51**

Déjà portez plainte auprès du Procureur de la République pour abandon de famille puisqu'il n'a pas payé la pension alimentaire des enfants.